



LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par **פרחי שושנים פירחיה שוחנאניא**
Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par
**RABBI DOVID
OSTROFF chelita**
développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh



Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



Chabbath Tazria - Metsora

29 Avril 2006

Volume IV – Lettre 25

5766

1er Iyar 5766

Hil'hoth Chabbath

Doit-on prendre la Séouda Chlichith (3^{ème} repas de Chabbath) après l'office de Min'ha ?

Cette question s'est posée avec acuité l'an dernier puisque *Erev Pessa'h* (la veille de *Pessa'h*) était un *Chabbath* et il n'était permis de ne consommer du pain que le matin. La *séouda chlichith* habituelle avec du pain n'était donc pas possible après *min'ha*. Qu'en était-il de celui qui préférerait consommer sa *séouda chlichith* chez lui et se rendre ensuite à la *schul* étudier jusqu'au soir ? Selon le *Tour*,¹ on ne doit pas prendre sa *séouda chlichith* avant l'heure de *min'ha guedola*, c'est à dire 6h1/2 proportionnelles (une heure proportionnelle est le 12^{ème} du temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil, elle dure environ 1h légale en automne et au printemps, beaucoup moins en hiver et beaucoup plus en été) après le début du jour.² Le *Beth Yossef* confirme que cet avis est partagé par de nombreux *Richonim*, même si certains pensent que la *séouda chlichith* peut être consommée le matin. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille avancer la prière de *min'ha*, comme nous le verrons plus loin. Par conséquent, la formule consistant à diviser la *séouda* du matin en deux parties séparées par la récitation du *Birkath Hamazone*, une courte attente, puis l'ablution des mains suivie de la *bra'ba* sur le pain n'est pas une très bonne solution. Il serait bon de se ré-intéresser à la question avant 4 ans, lorsque ce problème se posera à nouveau.

Peut-on donc réciter l'office de Min'ha à l'avance ?

Le *Rambam* a décrit (30:10) le programme *chabbatique* des *tsadikim* comme suit : "On commence par les offices de *cha'harith* et *moussaf* à la *schul*, on rentre chez soi consommer le deuxième repas. On retourne étudier à la *schul* jusqu'à l'office de *min'ha*, puis on prend la *séouda chlichith*". Le *Tour* et d'autres *Richonim* en déduisent qu'il faut réciter *min'ha* avant la *séouda chlichith*.³ *Rabbénou Tam*, au contraire, préfère que la *séouda chlichith* soit prise avant *min'ha* car, s'appuyant sur des considérations *kabbalistiques*, il déduit qu'il ne faut pas boire d'eau entre *min'ha* et *maariv*. Les *poskim* (décisionnaires) pensent qu'il ne se référerait qu'à l'eau de la rivière et, par conséquent, l'usage de réciter préalablement *min'ha* prévaut. Le *Kaf Ha'baïm*⁴ confirme que pour de nombreux *poskim*, il est préférable de consommer la *séouda chlichith* après *min'ha* et c'est également l'avis du *Ari Hakadoch*. Toutefois, celui qui éprouve des difficultés à réciter *min'ha* avant la *séouda chlichith*⁵ pourra manger d'abord.⁶

Doit-on consommer du pain durant la Séouda Chlichith ?

Nous avons déjà mentionné par le passé que l'idéal serait de se laver les mains et de manger du pain à la *séouda chlichith*.⁷ Toutefois, si on est rassasié au point de ne prendre aucun plaisir à ce repas, on pourra alors consommer d'autres aliments, de préférence à base des cinq céréales (*mezonoth*).

Doit-on également couvrir les 'halloth à la Séouda Chlichith ?

Nous devons d'abord comprendre, la raison pour laquelle les 'halloth doivent être couvertes avant de nous intéresser à la séouda chlichith. Le Tour⁸ avance deux raisons de couvrir les 'halloth. La première, extraite du Talmud Yéruchalmi, nous explique que c'est pour ne pas 'gêner' les 'halloth pendant le Kiddouch. En règle générale, on récite la bra'ha "hamotsi" (sur le pain) avant "bagafen" (sur la vigne), parce que chitab (le blé) est mentionné dans le passouk "erets chitab oussorab gefen" avant le gefen. C'est uniquement quand le Kiddouch est récité sur du vin que "boréh péri bagafen" précède "hamotsi" et puisque cette dernière bra'ha est décalée, on couvre les 'halloth. La seconde raison est que la 'balla évoque la manne qui était enveloppée, en-dessous et au-dessus par la rosée. Nous plaçons donc un tissu en-dessous, la nappe et nous couvrons la 'balla. La nafka mina (conséquence qui diffère) entre ces deux raisons se manifeste uniquement quand la bra'ha sur le vin n'est pas récitée avant hamotsi, c'est à dire quand il n'y a pas de Kiddouch. Comme nous n'avons pas l'habitude de réciter de Kiddouch à la séouda chlichith, on n'y couvre le pain qu'en raison de l'analogie avec la manne. En conséquence, le'bat'hila (a priori), il conviendrait de couvrir également les 'halloth de la séouda chlichith,⁹ mais il semble que ce ne soit pas un usage général.

Peut-on commencer la Séouda Chlichith après le coucher du soleil et si oui, combien de temps après ?

Il faut, de préférence, commencer le repas avant le coucher du soleil.¹⁰ Rav Sternbuch *chlita* rapporte que le 'Hazon Ich ne permettait pas à son personnel de maison de se laver les mains après le coucher du soleil et que le Brisker Rav ne le permettait que jusqu'à 10 minutes après le coucher du soleil. Il faut essayer de se laver avant pour diverses raisons, l'une d'entre elles étant que nous avons la mitsvah de prendre les trois repas de Chabbath pendant le Chabbath d'après le passouk "אכלוהו היום" (3 repas doivent être pris ce jour).¹¹

[1] Siman 291:2

[2] Le jour commence soit à "halloth hacha'har" soit au "neits ha'hamah". Ces horaires peuvent se trouver dans les calendriers juifs

[3] Le Dar'hei Moché 3 cite le Hagahoth Morde'hai, le Hagahoth Maimoni et d'autres

[4] Siman 291:15.

[5] Il y a certaines complications si l'on a déjà atteint l'heure de min'ha ketana (2h1/2 avant la tombée de la nuit) et il faudra consulter un Rav

[6] Voir le Chemirath Chabbath Kehil'hata 56:3. Selon le Arou'h Hachoul'han dans Siman 291:4, d'après la Kabbale, chaque repas doit être pris après l'office correspondant (le repas du soir après maariv, etc...)

[7] Siman 291:5

[8] Siman 271:9

[9] Voir aussi Michna Beroura Siman 271:41, la nafka mina s'applique aussi quand on récite le Kiddouch sur les 'halloth

[10] Michna Beroura Siman 299:2. Chemirath Chabbath Kehil'hata 56:4 & notes de bas de page 16-17

[11] Voir Michna Beroura Siman 267:5 & Chemirath Chabbath Kehil'hata 56 note de bas de page 15

Sujets de réflexion

Peut-on accomplir une mela'ha avant d'avoir récité la havdalah ?

Les femmes sont-elles tenues d'écouter la havdalah ?

Les femmes peuvent-elles réciter la havdalah pour elles-mêmes ?

Est-il permis de manger ou de boire avant la havdalah ?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur la paracha Tazria

Pour quelle raison une femme qui accouche devient-elle impure ? Le Rav Mena'hem Mendel de Kotzk expliquait que selon la guemara (Taanith 2a), 3 "clés" sont entre les mains de Hachem, ce qui signifie que c'est Lui qui s'occupe personnellement de ces problèmes. L'une de ces "clés" sert à ouvrir la matrice de la femme pendant l'accouchement. Nous savons que lorsque la Kedoucha (la Sainteté) quitte un endroit, l'impureté s'y installe. Dans la mesure où c'est la Che'hinah de Hachem (la Présence Divine) qui ouvre la matrice, quand Elle se retire, Elle laisse sa place à l'impureté. La femme ne redeviendra pure qu'après s'être trempée dans un mikvé (bain rituel).

Un grand Mazal Tov à l'Etat d'Israël à l'occasion de ses 58 ans

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** d'un de vos proches ou pour **célébrer un évènement**.

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter mais déposer dans une Gueniza